

DEMANDE D'AUTORISATION DE CREATION DE BRANCHEMENT EU / EP AU RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Formulaire à retourner à la Direction du Service Eau et assainissement : Par mail service.eagg@coulommierspaysdebrie.fr ou par courrier : 22 avenue Général Leclerc 77260 La Ferté sous Jouarre

PARTIE A REMPLIR PAR LE PROPRIETAIRE :

Le délai d'instruction de la demande est d'environ **UN MOIS**.

PROPRIETAIRE DE LA CONSTRUCTION (adresse de correspondances pour l'autorisation)	
Nom (ou raison sociale) : Prénom : Date et lieu de naissance : N° SIRET (joindre un justificatif) :	
Adresse : N° et voie : Code Postal :	Commune : N° Téléphone : Courriel :
LOCALISATION DES TRAVAUX (adresse du branchement objet du formulaire)	
N° et voie : Complément d'adresse : Commune : Section cadastrale :	
Code Postal : N° parcelle :	
DESCRIPTIF DES TRAVAUX	
<input type="checkbox"/> TRAVAUX FAISANT SUITE A UNE AUTORISATION D'URBANISME <input type="checkbox"/> Construction d'un branchement neuf <input type="checkbox"/> construction d'un branchement provisoire <input type="checkbox"/> N° PA / PC / DP : Date d'accord de l'autorisation : !! Fournir une copie de l'autorisation d'urbanisme.	
<input type="checkbox"/> TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT <input type="checkbox"/> Création d'une boîte de branchement <input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Construction d'un branchement neuf !! Fournir une copie du diagnostic d'assainissement.	
TYPE DE LOCAL OU D'HABITAT	
<input type="checkbox"/> Habitat individuel. Si oui préciser : - Nombre de pièces : - Surface habitable : m ²	
<input type="checkbox"/> Habitat collectif. Si oui préciser : - Nombre de logements : - Surface habitable : m ²	
<input type="checkbox"/> Local d'activité professionnelle. Si oui préciser : - Nature de l'activité (industrielle, artisanale, agricole, commerciale, de bureau, d'hébergement ...) : - Surface : m ²	

PARTIE A REMPLIR PAR L'ENTREPRISE DE TRAVAUX :

La Direction du service Eau et Assainissement vous recommande de consulter, avant tout travaux sur le territoire de la CACPB, le règlement du service d'assainissement collectif en vigueur et le cahier de prescriptions techniques, disponibles auprès du service Eau et assainissement .

CONSTRUCTION D'UN BRANCHEMENT NEUF*

Caractéristiques de la future canalisation de branchement en domaine public, fournir plan

- | | |
|---------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Matériau : | <input type="checkbox"/> Longueur : |
| <input type="checkbox"/> Diamètre : | <input type="checkbox"/> Matériaux lit de pose enrobage : |
| <input type="checkbox"/> Profondeur : | <input type="checkbox"/> matériaux remblais supérieur: |
| <input type="checkbox"/> Pente : | <input type="checkbox"/> |

Rappel des prescriptions :

- o Profondeur de la canalisation par rapport au terrain naturel supérieure à 80 cm, protection de la canalisation adaptée au contexte si profondeur inférieure,
- o Canalisation en Fonte, PP ou PVC CR16 de diamètre 160 mm pour l'Eau usée ou 200 mm minimum pour le pluvial, ou strictement inférieur au diamètre de la canalisation publique,
- o Pente constante de la canalisation de 3 cm/m au minimum,
- o Écoulement libre, sans zone de stagnation, obstacle ou contre-pente,
- o Pose d'un grillage avertisseur de couleur marron,
- o Remblai lit de pose et enrobage en sable rivière ou gravette , remblai supérieur suivant gestionnaire voirie ,
- o Réfection de la chaussée suivant les prescriptions du gestionnaire de la voirie,
- o Pour la canalisation de branchement d'eaux pluviales, le système de régulation du débit de fuite (système Vortex) devra permettre de rejeter un débit régulé constant, respectant la valeur en l/s/ha donnée dans l'avis d'autorisation de raccordement. Si dispositif de surverse, il doit être validé par le service d'assainissement.

Raccordement sur le collecteur public

- Sur regard de visite existant Sur collecteur non-visitable Sur collecteur visitable
- Dispositif de raccordement prévu :

N.B. : En cas de raccordement sur regard public ou un réseau visitable, soumettre au service d'assainissement un plan de prévention au moins un mois à avant le début des travaux.

Rappel des prescriptions :

- o Carottage à la scie cloche obligatoire (à l'exception de la présence d'un collecteur en pierres de meulière),
- o Raccordement **étanche** :
 - Sur collecteur visitable : Raccordement en piquage avec un joint type Forsheda
 - Sur collecteur non visitable : Raccord de piquage à visser type Connex ou équivalent (à définir selon le matériau et le diamètre du réseau public),

Tulipes de piquage avec colliers de serrage interdites, selles collées à sangles interdites.

 - Sur regard (conçu avec éléments préfabriqués) : Raccordement dans l'axe des pieds droits avec un joint type Forsheda, hors échelons,
 - Sur regard (conçu sans éléments préfabriqués) : Raccordement maçonné dans l'axe des pieds droits, hors échelons,
- o Raccordement résistant à une pression minimum de 2 atmosphères,
- o Raccordement au fil d'eau du collecteur ou sur la banquette du regard, raccordement en voûte interdit, chute accompagnée interdite,
- o Angle de raccordement compris entre 40° et 60 °, dans le sens de l'écoulement,
- o Raccordement pénétrant interdit.

*A remplir pour chaque nouveau branchement

PARTIE A REMPLIR PAR L'ENTREPRISE DE TRAVAUX :

CONSTRUCTION D'UNE BOÎTE DE BRANCHEMENT*

Localisation de la boîte de branchement

Localisation en domaine public, au plus près de la limite de propriété.

!! Fournir une photographie ou un plan de la position de la future boîte de branchement.(obligatoire).

Dimensions de la boîte de branchement

Profondeur :

Inférieure à 1m Entre 1 et 2 m Entre 2 et 3 m Au-delà de 3 m

Type de boîte de branchement :

Tabouret en polypropylène ou PVC Boîte béton

Dimensions intérieures de la boîte de branchement :

40x40 cm ou 400 mm 60x60 cm ou 600 mm 800mm 1 000 mm

Rappel des prescriptions :

o *Regard de branchement en béton ou tabouret de branchement, sans décantation, aux dimensions suivantes :*

Profondeur	Type de boîte de branchement	Dimensions intérieures de la boîte de branchement
Jusqu'à 1 m	Tabouret en polypropylène ou PVC	Ø 315mm
Entre 1 et 2 m	Tabouret en polypropylène ou PVC	Ø 400 mm
Entre 2 et 3 m	Regard en polypropylène ou PVC	800x800 mm ou Ø800mm
	Regard béton	
Au-delà de 3 m	Regard en polypropylène ou PVC	1000x1000 mm ou Ø1000mm
	Regard béton	

- o *Percement de la réhausse interdit,*
- o *Cunette obligatoire avec joints d'étanchéité soignés,*
- o *Tampon en fonte avec charnière de résistance minimale C250 pour les boîtes et D400 pour les regards de visite, scellé et marqué « eaux usées » ou « eaux pluviales ».*

*A remplir pour chaque nouvelle boîte de branchement

CAS PARTICULIER : DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'EAUX PLUVIALES

Si « toutes » les eaux pluviales ne peuvent être infiltrées, cela ne veut pas automatiquement dire que « aucune » eau ne peut être gérée sans rejet au réseau public. Pour toute demande de raccordement au réseau d'eaux pluviales, il est demandé de fournir les pièces complémentaires suivantes :

- La note technique justifiant l'impossibilité de gérer les eaux pluviales à la parcelle et comprenant, a minima, un test de perméabilité au droit du site potentiel d'infiltration.
- Le descriptif et la note de calcul de dimensionnement des ouvrages de gestion et/ou de rétention des eaux à la parcelle (y compris le dispositif prévu pour la régulation du débit de fuite).

!! Aucune demande de raccordement au réseau d'eaux pluviales ne sera traitée sans ces pièces complémentaires.

PARTIE A REMPLIR PAR L'ENTREPRISE DE TRAVAUX :

Je soussigné.e (NOM, Prénom) :

Agissant en qualité de (Titre) :

Pour le compte de l'entreprise (Nom) :

Adresse :

Code postal et commune :

Téléphone :

E-Mail :

M'engage à :

- Fournir une copie de ma qualification en matière de travaux d'assainissement en produisant une copie de ma carte professionnelle FNTF,
- Fournir une copie d'une garantie décennale sur les travaux réalisés , extrait KBIS datant de moins de 3 mois
- Fournir une copie des habilitations SS4, CACES, AIPR et, en cas d'intervention sur réseau visitable ou à grande profondeur CATEC,
- **Ne pas exécuter les travaux avant l'accord écrit du service d'assainissement et du gestionnaire de voirie,**
- **Fournir un dossier technique complet suivant les prescriptions techniques du service Eau et assainissement de la CACPB, et faire valider préalablement toute modification significative du projet de raccordement lors des travaux,**
- Effectuer les DT-DICT , le PV de marquage piquetage et conserver les récépissés pendant toute la durée du chantier,
- Suivre les prescriptions de réfection de voirie, à solliciter auprès de la mairie ou du gestionnaire de la voirie si ce n'est pas une voirie communale,
- Informer le service d'assainissement du début des travaux au moins 15 jours à l'avance,
- Faire contrôler les travaux avant remblaiement par la CACPB ou son délégataire,
- Faire réaliser, par une entreprise spécialisée, certifiée AIPR et CATEC (si espace confiné ou grande profondeur), les tests d'inspection télévisée et de compactage s'ils sont jugés nécessaires à l'intégration des ouvrages construits au réseau public de collecte des eaux usées,
- Fournir tous les éléments de récolement conformément au cahier de prescriptions
- Mettre en place et respecter l'ensemble des mesures de protection des travailleurs définies dans le Code du Travail, notamment le blindage dans le cadre des travaux de terrassement et la réglementation anti endommagement.

Date prévisionnelle des travaux :

Fait à :

Cachet de l'entreprise :

Le / /

Signature :